



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03/03/2023

FRANCE 2030 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « PREVENTION ET REMEDIATION DES DESORDRES BATIMENTAIRES DUS AU PHENOMENE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (RGA) »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030 annoncent le lancement de l'appel à projets « Prévention et remédiation des désordres bâtimentaires dus au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux (RGA) » de France 2030.

Cet appel à projets de France 2030 s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Solutions pour la Ville Durable et les Bâtiments innovants », et du levier « Sécuriser l'accès aux matières premières » doté de 2,9 milliards d'euros de France 2030. Il vise notamment à renforcer le positionnement de la France sur la trajectoire de la lutte contre le changement climatique et améliorer la résilience face à ses effets.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des sols argileux. Ces sols se rétractent lorsque l'eau s'évapore en période sèche et gonflent lorsque l'apport en eau est plus important en période humide.

Les mouvements de sol induits par le retrait gonflement des argiles constituent un risque majeur en raison de l'ampleur des dégâts matériels qu'ils provoquent, notamment parce qu'ils touchent la structure même des bâtiments. Ce phénomène engendre chaque année des dégâts matériels considérables plus particulièrement sur les maisons individuelles.

En France, plus de la moitié des maisons individuelles sont construites sur des sols argileux susceptibles de présenter un risque moyen ou fort de dégâts provoqués par ce phénomène. A travers cet appel à projet, France 2030 soutiendra des solutions innovantes afin de mieux prévenir ce risque et de mieux remédier aux conséquences de ce phénomène qui s'intensifie avec les effets du changement climatique.

Cet appel à projet vise donc deux axes :

- **La remédiation des désordres bâtimentaires dus au phénomène de retrait gonflement des sols argileux** : soutien des dispositifs, méthodes et solutions innovantes moins coûteuses au regard des solutions de remédiation actuelles.
- **La prévention des désordres bâtimentaires dus au phénomène de retrait gonflement des sols argileux** : identification et soutien des dispositifs, méthodes et solutions innovantes simples et peu coûteux destinés à accompagner efficacement le propriétaire d'une maison individuelle construite avant 2020 dans une posture patrimoniale proactive.

Il s'adresse aux entreprises, assureurs, centres techniques, laboratoires, organismes de recherche qui pourront proposer des projets mono-partenaires ou collaboratifs.

Pour l'axe 1 comme pour l'axe 2, **des projets visant la création de biens communs** - recherche et développement, études et essais, expérimentations à caractère générique dont la vocation est d'être diffusés et utilisés par l'ensemble de la filière - pourront être éligibles aux financements de cet appel à projets.

Opéré par l'ADEME, l'appel à projets « Prévention et remédiation des désordres bâtimentaires dus au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux » est ouvert.

2 vagues de sélection sont prévues :

- Clôture 1 : le 15 juin 2023
- Clôture 2 : le 15 novembre 2023

Le cahier des charges est accessible sur la plateforme de l'ADEME :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230119/prevention-remediation-desordres-batimentaires-dus-phenomene-retrait>

Contacts presse :

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Olivier Klein – secretariat.boubekeur@ville-logement.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

ADEME - ademepresse@havas.com

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche

fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

L'Ademe en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr